

Extrait du Education artistique et culturelle / Histoire Géographie EMC en Haute-Savoie (74)

<http://www.ac-grenoble.fr/arts-culture-humaniste74/spip.php?article197>

Musée hors les murs : notice d'organisation

- Éducation artistique et culturelle - Annuaire structures (lieux de diffusion et d'expositions...) et intervenants - Projets artistiques départementaux
/ Contacts - Arts plastiques -



Date de mise en ligne : lundi 22 mars 2010

Description :

Le lieu, les oeuvres, la convention, l'assurance, la pédagogie, les visites, le vernissage, l'installation

**Copyright © Education artistique et culturelle / Histoire Géographie EMC en
Haute-Savoie (74) - Tous droits réservés**

1.Choisir un lieu dans le collège

Les oeuvres ne pourront être exposées que dans une pièce consacrée à cet usage et non pas dans des lieux de circulation non-surveillés.

La salle d'exposition doit être fermée à clé en dehors des heures d'ouverture des locaux au public et le bâtiment mis sous alarme.

Conditions d'accrochage, d'éclairage et de sécurité.

2.Choisir les oeuvres

Les oeuvres seront choisies en concertation avec le professeur chargé de l'action culturelle dans l'établissement ou un autre professeur désigné par le chef d'établissement et le professeur relais.

3.Convention, assurance

Une convention est signée entre le CRDP et le collège. Celui-ci doit être adhérent au CDDP. Le CDDP assure le transport des oeuvres et prend en charge le paiement du prêt à l'artothèque (50Euros) uniquement la première année, le collège règle directement la location des oeuvres auprès de l'artothèque les années suivantes.

Le collège fait une déclaration de l'exposition auprès de la MAIF, en fournissant la liste des oeuvres exposées. Il n'y a aucun sur coût jusqu'à une valeur de 77 000 Euros

Quelques semaines avant l'exposition le CDDP envoie deux exemplaires de la convention signée par la directrice du CDDP et la liste des oeuvres.

L'établissement peut alors faire sa déclaration à la MAIF et renvoie dès que possible au CDDP, un des exemplaires de la convention signé par le chef d'établissement, l'attestation d'assurance, la carte d'adhésion à l'artothèque remplie et signée..

4.Préparation pédagogique

Un dossier pédagogique accompagnant l'exposition est préparé par les conseillers pédagogiques arts visuels du premier degré à destination des enseignants de l'école élémentaire.

Une documentation sur les artistes est fournie aux enseignants d'arts plastiques de l'établissement.

Le CDI du collège, en relation avec le CDDP, met à disposition une documentation en relation avec l'exposition afin de poursuivre les démarches.

Une présentation de l'exposition est faite par les conseillers pédagogiques arts visuels du premier degré à destination des enseignants des écoles primaires, si l'établissement le souhaite tous les personnels du collège peuvent y être conviés.

Les réalisations individuelles ou collectives des élèves pourront faire l'objet d'une présentation commune.

5.Planning des visites

Les écoles primaires du secteur sont invitées à venir visiter l'exposition selon un planning déterminé à l'avance. Le pôle Art et Culture, en lien avec l'inspection primaire, informe les écoles et prend les inscriptions de classes. Lors de l'installation de l'exposition, l'établissement reçoit le planning des visites de classes du premier degré inscrites, celui-ci organise l'accueil de ces classes et les inscriptions tardives.

6.Vernissage

Si le collège profite de la présentation aux enseignants pour faire un vernissage, il est demandé à l'établissement de bien vouloir inviter Mme Talmard à l'Artothèque de la Bibliothèque Bonlieu, Communauté de l'Agglomération d'Annecy, 1 rue Jean Jaurès, 74 000 ANNECY pour les expositions d'art contemporain et Mme Chorier, Conservatoire d'Art et d'Histoire, 18, avenue Tresum à ANNECY, pour la collection Payot, et dans tous les cas le Conseiller Général (l'opération étant soutenue par le CG 74)

7.Installation et retrait de l'exposition

L'établissement fournit une aide en personnel pour la manutention et l'installation de l'exposition dans ses locaux, ainsi que pour le retrait des oeuvres.

L'établissement recueille et donne des photocopies des articles de presse publiés à l'occasion de cette exposition.

L'installation de l'exposition est réalisée par le CDDP.

Nous remercions par avance tous les collègues qui acceptent de nous donner leurs préparations pédagogiques qui viennent enrichir nos dossiers, et toutes remarques pouvant améliorer la qualité de ce projet original et unique.